



St-Sulpice (Vaud)

AVIS D'ABATTAGE

Affiché du 5 mars au 4 avril 2025

Adresse : Rue du Centre 64
N° parcelle : 10
Propriétaire : Les Retraites Populaires
Genre d'arbre : **2 Saules**
Motif de la requête : sec, arraché
Compensation demandée : Oui
Plan de situation :



Toutes les interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 4 avril 2024.



Demande d'autorisation d'abattage

Afin que la demande soit prise en compte, ce formulaire doit être entièrement rempli de manière lisible et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité. La demande effectuée par un mandataire qualifié doit être accompagnée d'une procuration et d'une copie de votre pièce d'identité. Dans certains cas, la Municipalité se réserve le droit de demander des compléments d'information.

Propriétaire(s) nom/prénom : Les Rekreites Populaires n.a. De Rham SA
Adresse : Centre 64 St-Sulpice Parcelle n° : 10
Tél : 058 211 13 48 Mail : melina.rufenacht@derham.ch
Nom de l'entreprise en charge des travaux : Enzonet Sàrl
Tél : 021 624 22 22 Mail : info@enzonet.ch

A la demande il faut joindre, un plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) ainsi que des photos du/des arbres en question.

Désignation exacte du/de(s) arbre(s) faisant l'objet de la demande :						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Diamètre en cm (art. 2 RPA)	Hauteur en mètres	Âge (ans)	Etat de santé
①	1x	sauie	30cm	6m	—	sec
②	1x	sauie	20cm	4m	—	accaché
3						
4						

Pour rappel, l'article 14.6 RGATC (zone faible densité) mentionne "... un arbre majeur au moins doit être planté pour chaque tranche de 500 m2 d'un bien-fonds bâti".

Motifs de la demande : arbre sec / arraché

Plantation compensatoire : OUI Essence(s) proposée(s) : v/annexe 3 propositions

NON (Taxe compensatoire)

Lieu et date : Lausanne, le 13.02.25

Signature du propriétaire :

Nom, prénom du signataire : Paola Vitelli

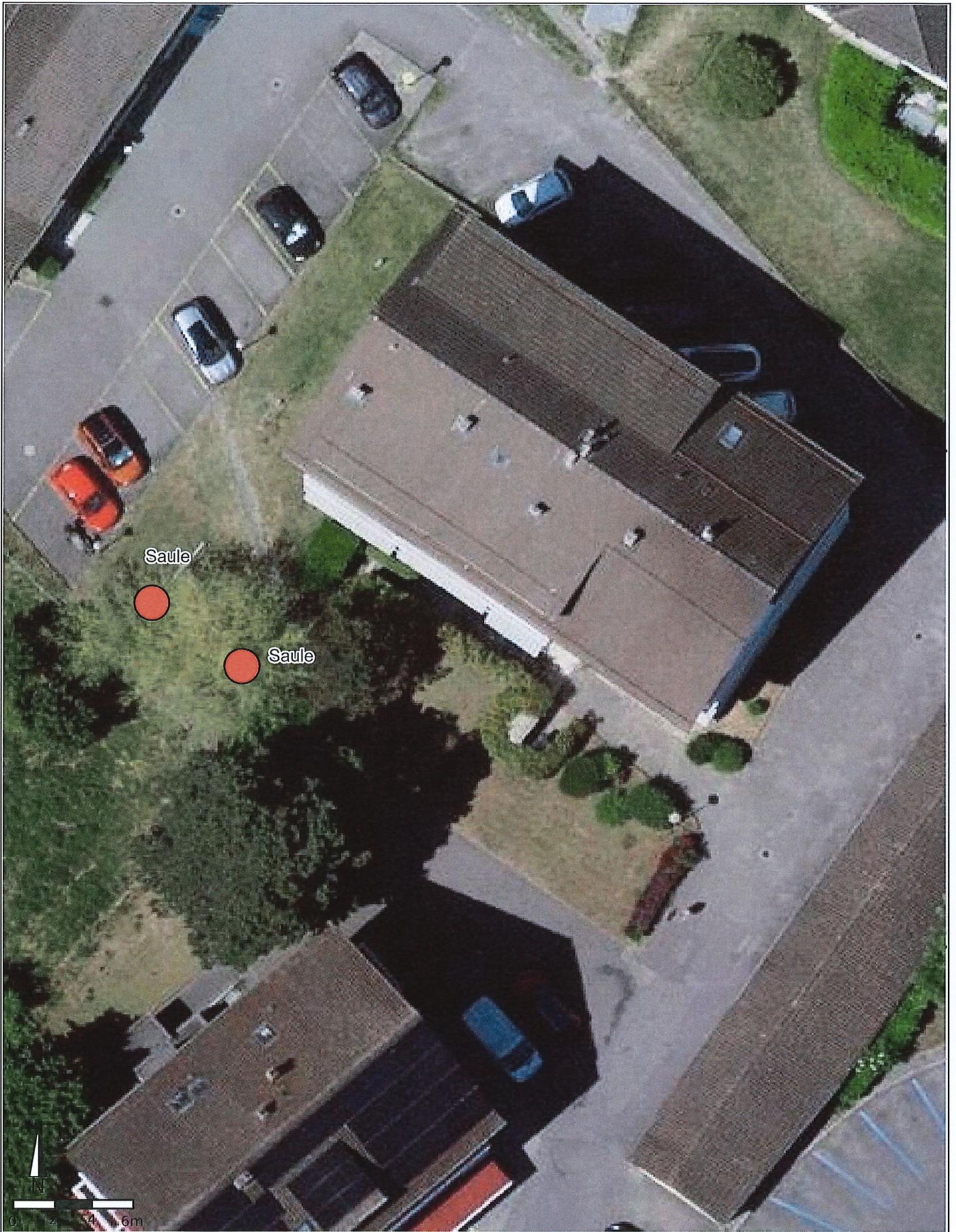
de Rham SA
Mon-Repos 14
1001 Lausanne

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

RESERVE AU SERVICE TECHNIQUE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres positif 28.2.25
Mise à l'enquête du 5 mars au 4 avril 2025











Commune de Saint Sulpice

Rue du Centre 47

1025 St-Sulpice

Gollion, le 28.02.2025

Client 3372

Concerne : Préavis demande d'abattage de 2 saules protégés

Adresse : Rue du Centre 64, 1025 Saint-Sulpice

Date de préavis : 19 février 2025

Date de visite : 25 février 2025

Madame, Monsieur,

A la suite de notre visite sur place réalisée le 25.02.2025, je suis en mesure de vous faire part de mes observations concernant l'état sanitaire des deux saules.

Saule marsault (*Salix caprea*) n°1

- État physiologique : Très mauvais
- État mécanique : Très mauvais
- Niveau de risque : Élevé
- Circonférence à 1 m : 111 cm
- Hauteur : 11,5 m

L'arbre conduit en forme architecturée est sec sur pied et présente une altération du tronc avec une sonorité creuse sur toute sa périphérie (voir annexe 1). Des blessures sont visibles sur la face inférieure des charpentières, accompagnées de fructification de champignons saprophytes. Une mortalité généralisée est observée, avec un flétrissement marqué des branches du houppier. Situé dans un parc résidentiel, cet arbre se trouve à 3,40 mètres à l'est d'un cheminement piéton.

Conclusion

L'arbre est sec sur pied. Compte tenu de son environnement, il n'est pas possible de le conserver comme arbre habitat sans définir un périmètre de mise en défens. Au regard des cibles et de l'usage du site, il est préconisé d'abattre cet arbre et de procéder à son renouvellement.

Préconisation :

- Abattage sécuritaire dans les plus brefs délais x1
- Plantation compensatoire x1

Saule (*Salix spp*) n°2

L'arbre a été arraché et évacué au jour du diagnostic.

Préconisation :

- Plantation compensatoire x1

Arborisme Leuba SA

Rue du Village 21A, 1124 Gollion VD

Tél. 021 697 01 02 | Fax. 021 697 01 04

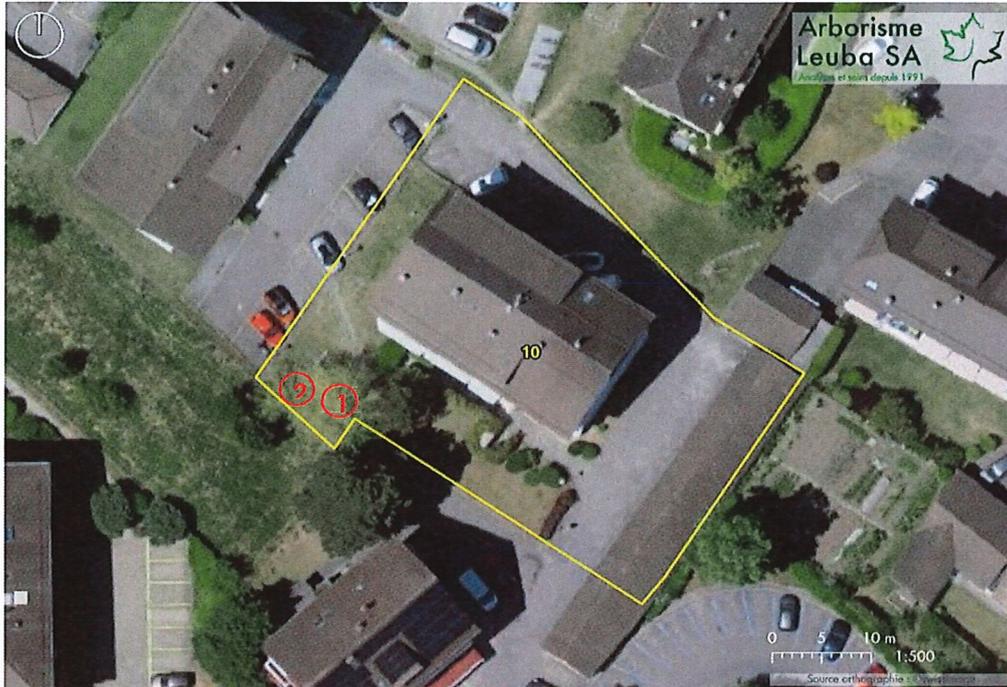
info@arborisme-leuba.ch

www.arborisme-leuba.ch





Plan de situation et numérotation des arbres :



Conformément à votre demande, voici une suggestion d'essences compensatoires susceptibles de convenir selon la classification du canton de Vaud :

- Alisier torminal (*Sorbus torminalis*) – Valeur A – Hauteur 2
- Érable champêtre (*Acer campestre*) – Valeur A – Hauteur 2

Ce choix devra néanmoins être affiné après une étude approfondie des conditions pédoclimatiques du site et de l'espace disponible, tant en surface qu'en sous-sol. Sélectionner une essence adaptée et lui offrir des conditions optimales pour s'épanouir pleinement, sans entraver son développement naturel, est essentiel pour garantir sa pérennité et assurer la sécurité du site.

Nota. Deux bouches d'égout sont situées à 1 mètre au nord de l'emplacement de l'arbre n°1. Une contamination du sol dans cette zone ne peut être exclue. Une réflexion préalable en ce sens est nécessaire avant toute replantation.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de votre confiance envers mon entreprise et vous adresse mes salutations les meilleures.

Clément Delbecq

Pour Arborisme Leuba SA

Annexes :

1. Photographies

Arborisme Leuba SA

Rue du Village 21A, 1124 Gollion VD
Tél. 021 697 01 02 | Fax. 021 697 01 04
info@arborisme-leuba.ch

www.arborisme-leuba.ch



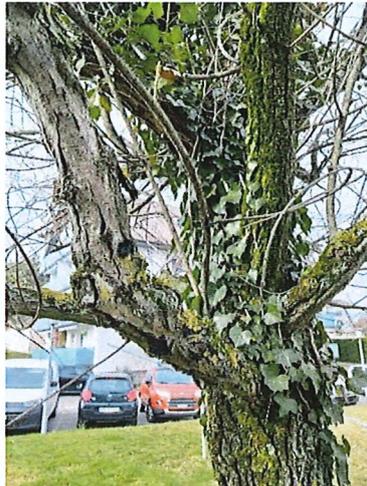


1. Photographies :

saule marsault (*Salix caprea*) n°1 :



Altération du tronc en
périphérie complète



Desquamation et mortalité des
charpentières



Mortalité et flétrissement du
houpier

saule (*Salix spp*) n°2 :



Souche du saule n°2



Situation de l'arbre arraché

